

Conseil Municipal



Séance ordinaire du Mardi 22 février 2011.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Le mardi 22 février 2011 à 19 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis THION, Maire, à la suite de la convocation adressée le 11 février 2011.

Etaients présents : M ; Denis THION – M Alex FRISON – Mme Marilyne BOURDELOIS – M. Denis GIGAULT – M. Patrick VERGINE - M. Patrick ARCHENAUULT – Mme Nadia MARTIN – Mme Françoise BIHOUEE – Mme Odile FARGETAS, M. Michel CHAUMETTE conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme PAJON Maryse a donné procuration à M. Denis THION

Mme Agnès GAUBERVILLE, Adjoint administratif de 2nd classe, qui assistera à la séance, mais sans participer aux délibérations assurera le secrétariat en l'absence de Mme Maryse PAJON.

M. Denis THION déclare la séance ouverte et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal. Le quorum est obtenu.

1. Approbation du procès-verbal – séance du 18 janvier 2011.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2011, préalablement communiqué aux membres du Conseil Municipal.

Quelques remarques et précisions sont apportées suite au dernier Conseil Municipal

Mesdames Odile FARGETAS et Françoise BIHOUEE évoquent la construction du placier à betteraves de Messieurs Eric CHASSINAT et Stéphane PICARD, chemin de Nermont. Elles désapprouvent l'accord donné par Monsieur le Maire et la façon dont est réalisé cet ouvrage, par l'emprunt de terre appartenant à la commune au profit d'un particulier.

Madame Françoise BIHOUEE précise qu'elle avait émis des réserves concernant le choix des chemins de randonnée lors de la dernière réunion, dans le cadre de l'information et de la discussion sur le plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées.

Monsieur Patrick ARCHENAUULT, président du Comité des Fêtes, précise que pour la fête de la Rimarde, le 22 mai prochain, une aide des membres du Conseil Municipal sera nécessaire.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2011 par 9 voix pour, 2 membres n'ayant pas signé le registre des procès-verbaux.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la consolidation de la ligne de crédit de la Caisse d'Epargne et l'ouverture d'une nouvelle ligne de crédit en prévision des travaux à réaliser sur la Commune en 2011 et 2012.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2. Compte-rendu réunions intercommunales et syndicat intercommunal.

Les conseillers font le compte-rendu des réunions des différents syndicats dans lesquels ils représentent la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en réunion de CCB il a été confirmé que les Préfets et Sous-préfets ont pour directive de réduire le nombre des EPCI, SIVU, et autres Syndicats. Par conséquence, il est à craindre à plus ou moins long terme la disparition du Syndicat de la Rimarde et du SIRIS dont les compétences seront à repenser. La Communauté de Communes du Beaunois devra travailler sur des hypothèses dans les prochains mois.

3. Personnel.

3-1 Arrêt de travail de Richard FELTIN

Monsieur Richard FELTIN, est arrêté en accident du travail depuis le 7 février jusqu'au 5 mars 2011.

Le contrat CAE de Monsieur Richard FELTIN se termine le 20 avril 2011. Il sera renouvelé pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 20 octobre 2011.

Les conditions de renouvellement de ce contrat ont changé. Monsieur Richard FELTIN ne pourra pas effectuer plus de 20 heures par semaine. Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de recruter un second contrat en CAE pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la proposition.
- Charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire auprès le Pôle Emploi.

Monsieur le Maire évoque la période de l'été. Monsieur Richard FELTIN aura 20 jours de congés à prendre à partir de la fin Mai. Il propose que Victor BOURDELOIS qui a fait connaître son intérêt, vienne en renfort travailler en juin et juillet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la proposition.

3-2 Arrêt de travail de Cédric CONSTANT

Monsieur Cédric CONSTANT est placé en longue maladie jusqu'au 14 juin 2011.

4. Travaux.

4-1 Eglise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire pour les travaux de l'église a été accordé avec des réserves. Nous devons avoir un coordinateur SPS. Cette tâche est assurée par notre Architecte Monsieur Antoine LERICHE. Une expertise de solidité est également demandée, elle sera réalisée par un cabinet expert à la fin des travaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le calendrier prévisionnel de la procédure de passation des marchés et que les travaux pourront démarrer mi septembre 2011.

Des contacts vont être pris avec la Fondation de patrimoine pour la rédaction des documents nécessaires au lancement de la souscription et à l'établissement du calendrier des diverses procédures.

4-2 Face C

La commission des travaux s'est réunie le 11 février. Elle a examiné tous les devis : INEO, CEGELEC et SOMELEC.

Monsieur le Maire donne lecture des trois devis.

- CEGELEC devis N° 20223406 pour un montant de 32 784.75 euros TTC.
- INEO devis N° 10.02.9445 pour un montant de 33 552.97 euros TTC.
- SOMELEC devis N° DV/72/ECP/TRA/00050/11 pour un montant de 23 767.99 euros TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le devis N° DV/72/ECP/TRA/00050/11 de **SOMELEC** pour un montant de **23 767.99 euros TTC**
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Président du Conseil Général du Loiret et du SIERP pour obtenir une subvention au taux maximal.
- Demande l'autorisation de préfinancer cette dépense.

Monsieur le Maire évoque la possibilité de passer des fibres optiques afin d'améliorer le débit internet sur la commune lorsque le programme du Conseil Général concernera la commune. Un devis complémentaire va être demandé à l'entreprise INEO.

4-3 Point à temps SEGEC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société SEGEC prendra à sa charge la réfection du point à temps sur les tranchées de l'assainissement.

4-4 Point sur la sécurité RD44 et RD 138

Monsieur le Maire a donné lecture de la réponse reçue le 18 février de la Direction des Routes, Secteur de Pithiviers, en réponse à son courrier du 19 janvier 2011. Le Conseil Général peut attribuer des aides pour la réalisation de certains travaux. En ce qui concerne les problèmes causés par le gros gibier, le Conseil Général a contacté la Fédération des chasseurs du Loiret.

4-5 Réfection de la route d'Arconville

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Laurent WEBER de la CCB viendra se rendre compte de l'état de la route. En 2011, la CCB débloque des sommes importantes en plus pour l'entretien des routes communautaires. Nous espérons enfin voir les travaux se réaliser.

5. Budget – Finances 2011.

5-1 Priorités budgétaires 2011.

Monsieur le Maire fait lecture d'un document d'orientations budgétaires 2011 et ouvre le débat : les échanges permettent de donner des orientations utiles à l'élaboration de la première ébauche du budget 2011.

5-2 Vote du taux d'imposition 2011

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les mêmes taux d'imposition pour l'année 2011 que ceux de l'année 2010.

↳ Taxe d'habitation	9.21 %
↳ Taxe foncière (bâti)	9.41 %
↳ Taxe foncière (non bâti)	40.73 %

5-3 Vote des subventions.

Le Conseil Municipal établit la liste des bénéficiaires et détermine le montant des subventions qui seront allouées en 2011. Le montant global s'élève à **2060 EUROS**.

ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES COURCELLOIS	
CCAS	600 EUROS
COMITE DES FETES	150 EUROS
SOCIETE DE CHASSE	150 EUROS
MONDE SCOLAIRE ET EDUCATION	
COOPERATIVE SCOLAIRE - SIRIS BATILLY	220 EUROS
COOPERATIVE SCOLAIRE – SIRIS CHAMBON	275 EUROS
COOPERATIVE SCOLAIRE – SIRIS NANCRAY	110 EUROS
COOPERATIVE SCOLAIRE – SIRIS NIBELLE	165 EUROS
ASSOCIATION PARENTS D ELEVES SIRIS	40 EUROS
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
ENTENTE SPORTIVE NANCRAY/CHAMBON/NIBELLE	90 EUROS
JUDO CLUB BEAUNOIS	30 EUROS
ASSOCIATIONS D AIDE AUX PERSONNES OU AUX FAMILLES	
ASSOCIATION AIDE AUX PERSONNES AGEES - BEAUNE	40 EUROS
SOLIDARITE BEAUNOIS	30 EUROS
SANTE ET HANDICAP	
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE	50 EUROS
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	
FNACA - BEAUNE	30 EUROS
SOUVENIR FRANCAIS	30 EUROS
ASSOCIATIONS DE CULTURE ET LOISIRS	
FONDATION DU PATRIMOINE - ORLEANS	50 EUROS
TOTAL	2060.00 EUROS

Monsieur Patrick ARCHENault, président du Comité des Fêtes n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal,

➤ Accepte la répartition des subventions par 10 voix pour.

5-4 Trop perçu URSSAF 2009

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'URSSAF, nous informant d'un solde créditeur de 321.00 € sur l'année 2009. Cette somme sera à déduire de notre prochaine échéance.

5-5 Examen et vote de divers devis et abonnements.

5-5-1 Devis Pithiviers Nettoyage.

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise **Pithiviers Nettoyage** de Pithiviers

Le Conseil Municipal accepte le devis d'entretien de la vitrerie, des portes et impostes de la mairie et de la salle polyvalente, devis 11010029, pour un montant **255.61 euros TTC**.

5-5-2 Devis entreprise ROGUET travaux réseau d'eau potable.

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise **ROGUET** de Vrigny

Le Conseil Municipal accepte le devis pour la suppression de l'ancien branchement d'eau situé 2 rue de l'Egalité, devis DV 1632, pour un montant de **1046.50 euros TTC**.

5-5-3 Devis entreprise PAYSAGES DU GATINAIS .

Monsieur le Maire donne lecture des devis de l'entreprise **PAYSAGE DU GATINAIS** de Courcelles

Le Conseil Municipal accepte le devis pour l'entretien des espaces verts de la station d'assainissement, devis 29.111, pour un montant de **1159.79 euros TTC par an**.

Le Conseil Municipal accepte le devis pour le remplacement d'un tilleul sur la place du 14 juillet, devis 29.2.111, pour un montant de **915.98 euros TTC**.

5-5-4 Devis matériel informatique.

Monsieur le Maire donne lecture des deux devis concernant le remplacement du matériel informatique de la commune.

- PROMOSOFT devis MACOURCE 101201 PC pour un montant de **1028.56 euros TTC**
- CEVIC informatique devis 201101/CO pour un montant de **992.68 euros TTC**

Madame Marilyne BOURDELOIS n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour

➤ Accepte le devis 201101/CO de la société CEVIC informatique, de Courcelles, pour un montant de **992.68 euros TTC**

Monsieur le Maire donne lecture des devis de SEGILOG, notre prestataire informatique, de La Ferté Bernard.

Le Conseil Municipal accepte le devis pour le transfert des données SEGILOG sur le nouvel ordinateur, pour un montant de **137.54 euros TTC**

Le Conseil Municipal accepte le devis pour la mise en place du logiciel « Gestion de Cadastre » pour un montant de **95.68 euros TTC par an**.

5-5-5 Devis entreprise BOURSIN.

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise **BOURSIN** de Nibelle.

Le Conseil Municipal accepte le devis pour le remplacement d'un radiateur dans la salle du conseil de la Mairie et l'installation de l'ancien dans la salle polyvalente, devis 1618, pour un montant **913.55 euros TTC**.

5-5-6 Devis pour la pose d'un bateau 9 place du 14 juillet.

Monsieur le Maire donne lecture des deux devis concernant l'installation d'un bateau 9 place du 14 juillet.

- CRAMBES devis JFL/CV0140/02/2011 pour un montant de **950.82 euros TTC**
- SARL REDON devis 2010172 pour un montant de **1734.20 euros TTC**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

➤ Accepte le devis JFL/CV0140/02/2011 de la société **CRAMBES**, de Dadonville, pour un montant de **950.82 euros TTC**

5-5-7 Devis SARL La Gâtinaise de Topographie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour déposer la demande subvention « Cœur de Village » rapidement, l'architecte doit nous fournir un devis estimatif pour la réalisation des travaux d'aménagement prévus en 2012 à la Mairie, et ses alentours. Pour procéder à cette étude un relevé topographique est nécessaire.

Le Conseil Municipal accepte le devis de la **SARL La Gâtinaise de Topographie**, pour la réalisation d'un relevé topographique des abords de la Mairie et de l'Eglise, pour un montant **1626.56 euros TTC**

5-5-8 Abonnement à la Lettre des Finances.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune est abonnée à diverses revues techniques. Un tri a été fait et nous ne souhaitons plus nous réabonner à PEDAGOFICHE pour 2011. Par contre, nous souhaitons nous abonner à la **Lettre des Finances** pour un montant de **140 euros TTC pour un an**.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

5-6 Demande subvention « Intérêts SIRIS 2011 ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que tous les ans la commune peut demander au Conseil Général une subvention « Aide au remboursement des annuités des emprunts relatifs aux constructions scolaires du 1^{er} degré ». Le montant de ces intérêts sera connu à l'issue du vote du budget 2011 du SIRIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Conseil Général pour obtenir une subvention au taux maximal.

5-7 Demande subvention « Faible Population 2011 ».

Dans le cadre de l'aide aux communes à faible population,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Conseil Général pour obtenir une subvention au taux maximal.

➤ Demande l'autorisation de préfinancer les dépenses qui seront attachées à cette subvention.

5-8 Acceptation des chèques GROUPAMA.

Le Conseil Municipal accepte les chèques **GROUPAMA** en remboursement :

- Des indemnités journalières de :

➤ Cédric CONSTANT du 1^{er} septembre au 31 décembre 2010, rappel de salaire, pour un montant de **4270.08 euros**.

➤ Cédric CONSTANT du 1^{er} au 31 janvier 2011, pour un montant de **2091.48 euros**.

➤ Nadia GIGAULT du 1^{er} au 31 décembre 2010, pour un montant de **22.26 euros**.

5-9 Point sur les subventions reçues.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 25 janvier 2011, du Conseil Général, nous informant du versement, dans le cadre de l'Aide aux communes à faible population, du remboursement des annuités des emprunts relatifs aux constructions scolaires du 1^{er} degré, d'un montant de 2439 euros pour 2010.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 24 janvier 2011, du Conseil Général, nous informant du versement du solde de la subvention « création du réseau d'assainissement du Bourg » d'un montant de 100 872.76 euros.

5-10 Consolidation de la ligne de crédit en cours et ouverture d'une nouvelle ligne de crédit.

Madame Maryline BOURDELOIS fait le point sur le financement de l'Assainissement, puisque les travaux sont terminés. Sur un budget total de 1 802 386 euros, le montant d'emprunt consolidé est de 100 000 euros à la fin de l'opération à la charge de la commune.

Elle précise que la ligne de crédit en cours doit être consolidée pour 25 juin 2011. Elle propose au Conseil Municipal de transformer le montant de 187 000 euros, non consolidé au 28 février 2011, par un prêt relais. Ce prêt sera établi par la Caisse d'Epargne, sans frais de dossier et à un taux de 2.39 % pour un an. Ce montant sera remboursé au fur et à mesure que nous recevons les subventions encore attendues et le FCTVA.

➤ Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

➤ Décide d'inscrire la somme de 187 000 euros en emprunt sur le budget 2011.

Vu les travaux à réaliser en 2011 et ceux qui le seront en 2012, voire en 2013, enfouissement, clocher de l'église, aménagement de la Mairie et de ses abords, etc. Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait préférable de contracter dès maintenant une nouvelle ligne de crédit d'un montant 800 000 euros, pendant que les taux d'intérêts ne sont pas trop élevés.

Monsieur le Maire expose la proposition de la Caisse d'Epargne, un FLEXILIS avec période de mobilisation d'un montant de 800 000 euros (huit cent mille euros), d'une durée totale maximale de consolidation de 20 ans, hors phase de mobilisation qui se termine au plus tard le 5 mars 2013.

Le prêt comporte deux périodes :

- une période de mobilisation des fonds de la date de signature du prêt jusqu'au 05 mars 2013, durant laquelle l'emprunteur pourra demander la mise à disposition des fonds, sous forme de tirage de mobilisation. Chaque remboursement reconstituera, à hauteur le montant considéré, les possibilités de tirage de l'emprunteur.

Le taux d'intérêt applicable aux tirages de mobilisation est :

Euribor 3mois arrêté au 21/2/2011 + 1.08%

- une période d'amortissement du capital mobilisé sous forme d'Emprunt long terme (durée maximale de 20 ans mis en place, soit lors de la mise à disposition des fonds, soit par transformation des tirages de mobilisation)

Lors de la mise en place de chaque emprunt long terme, la commune de Courcelles en détermine le montant, la durée, la périodicité, le profil d'amortissement ainsi que l'index ou les taux qui lui est applicable par les index et taux suivants :

Taux fixe :

Durée initiale du tirage	20 ans
Echéances dégressives annuelles (exact/360) Consolidation au plus tard le 23/05/2011	4.48 %
Durée initiale du tirage	2 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte les conditions du prêt,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de Prêt et l'habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du Prêt. Il reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Le Conseil Municipal sera tenu informé des opérations réalisées dans le cadre du prêt, notamment en ce qui concerne les tirages, les index et taux choisis, les arbitrages et les remboursements effectués.

6. Urbanisme.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des diverses démarches d'urbanisme en cours.

6-1 Recours contentieux dossier Monsieur et Madame MORLAINE.

Le Conseil Municipal est informé des divers contacts et conseils pris suite à la procédure de recours contentieux engagée contre le permis de construire PC 045 110 10 00001.

Afin de défendre les intérêts de la commune. Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal d'ester en justice pour ce dossier et de retenir Maître Marie Françoise CASADEI, 6 rue du Colombier, 45000 Orléans comme avocate.

Contact sera pris également avec GROUPEAMA dans le cadre de l'assurance juridique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif
- Désigne Maître CASADEI Marie Françoise pour défendre les intérêts de la commune.

6-2 Procédure d'état d'abandon manifeste propriété PRINCIPE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de AML 45, suite à ses demandes de renseignements et fait état de ses échanges avec la Trésorerie.

Le Conseil Municipal après avoir confirmé le procès verbal définitif d'état d'abandon manifeste N° 3-2010 établi le 8 décembre 2010 par la Mairie, décide à l'unanimité de déclarer les parcelles AB 119 et 275 en état d'abandon manifeste et d'en poursuivre l'expropriation au profit de la commune.

En conséquence du courrier du 14 janvier 2011 de la Direction générale des finances publiques, Division des domaines d'Orléans, il estime la valeur du bien à 15 000 euros. Cette somme sera portée au budget 2011 et versée à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Afin de mener à bien cette expropriation, le Conseil Municipal sollicite le Préfet pour que soit organisée une enquête préalable à une déclaration d'utilité publique ainsi qu'une enquête parcellaire dans le but d'aboutir à une opération immobilière sous l'autorité de la Communauté de Communes du Beunois, compétente, afin d'y aménager un logement locatif social.

6-3 1% Paysage et développement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des échanges sur ce sujet lors du dernier Conseil Communautaire. Il informe que le Président de la Communauté de Communes du Beunois a adressé un courrier à Monsieur le Préfet par l'intermédiaire du Sous-préfet de Pithiviers.

Le Conseil Municipal à l'unanimité déplore le résultat, exprime son profond mécontentement et espère que les démarches entreprises vont porter des fruits.

6-4 Signature de l'acte d'acquisition des parcelles pour l'alignement Rue du Pressoir.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'acte notarié pour l'acquisition des terrains, rue du Pressoir a été signé le 4 février 2011.

7. Scolaire.

7-1 Scolarisation de l'enfant MATHIEU Florian à Dadonville.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame MATHIEU. Ils demandent que leur enfant Florian MATHIEU, soit scolarisé à Dadonville, comme son frère aîné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
➤ Accepte la scolarisation de l'enfant Florian MATHIEU à Dadonville.

Observation : Monsieur Patrick VERGINE quitte l'assemblée à 22 heures 20 pour raison professionnelle.

8. Délibérations diverses.

8-1 Mise à jour du Plan départemental des itinéraires de Promenades et de Randonnées.

Monsieur le Maire détaille le parcours proposé. Une boucle de promenade sera déterminée le long de la Rimarde, et de chaque côté, des limites avec Yèvre la Ville à celles avec Nancray.

Monsieur le Maire donne lecture du nom des chemins :

Du Sud (Limite commune de Nancray) au Nord (Limite commune de Yèvre la Ville)

Numéro	Désignation	Portion	Référence cadastrale
1	Chemin du Gué Ruelle	Totalité 600 m	ZK15
2	Chemin du Pont Rompu	Du lavoir au Pont Rompu 500 m	ZL
3	Chemin Perdu	Du Pont Rompu au Pont de la Chaussie 750 m	ZL
4	Chemin rural N° 107 dit Chemin latéral à la Rimarde	Du Pont de la Chaussie au Pont de l'A19 500 m	ZH
5	Chemin rural N° 107 dit Chemin latéral de la Rimarde	Du Pont de l'A19 à la limite de Courcelles et de Yèvre la Ville 450 m	ZH

Du Nord (Limite de la commune de Yèvre la Ville) au Sud (Limite commune de Nancray)

Numéro	Désignation	Portion	Référence cadastrale
6	Chemin de la Fontaine Bouillante	Du Pont du Grand Gué au Pont de la Chaussie 1100 m	ZH
7	Chemin rural N° 113 dit du Pré du Tertre	De la route de la Chaussie jusqu'au Pont Rompu 600 m	ZH
8	Chemin du Pont Rompu	Du Lavoir à l'angle du Château 300 m	ZL
9	Chemin de la Forêt à Pithiviers	De l'embranchement avec le chemin du Pont Rompu à la RD 144	AB
10	Chemin de l'Ancien Moulin	De la RD 138 au Chemin du Petit Moulin 150 m	ZK
11	Chemin rural du Petit Moulin	Du chemin de l'Ancien Moulin à la passerelle du confluent des deux Rimandes 670 m	ZK
12	Chemin de l'Ancien Moulin	Du chemin du Petit Moulin à la rue du Moulin 90 m	AB

Madame Françoise BIHOUEE, n'est pas d'accord pour que cet itinéraire passe des deux cotés de la Rimarde. Elle propose, qu'un seul coté soit concerné par le tracé ou que d'autres chemins soient retenus par exemple entre Courcelles et Boynes le long de l'autoroute.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une continuité des itinéraires prévus par les communes de Yèvre la Ville et Nancray.

Après échanges et après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les chemins à inscrire au PDIPR
Votants 10 Exprimés 10 Pour 8 Contre 1 Abstention 1

Le tracé est accepté à la majorité.

8-2 Convention avec le Conseil Général pour l'utilisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec le Conseil Général et qu'une demande d'utilisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics a été déposée.

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes du Beunois peut aider les communes pour la dématérialisation des marchés publics, il propose que nous profitons de ce service de proximité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

9. Avenant convention ATESAT

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la DDT proposant une assistance aux collectivités au titre de l'ATESAT, dans le domaine de la voirie, pour la programmation et la réalisation de travaux d'entretien et de réparations, ainsi que dans d'autres domaines (ouvrages d'art, aménagement habitat etc.)

Un questionnaire est à retourner.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à remplir ce document.

10. Divers

10-1 Enfouissement DESFORGES/DOUX.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Sous-préfecture nous a communiqué que le Préfet a adopté un nouveau plan d'épandage des eaux de DOUX et que la commune de Courcelles est concernée.

Par conséquence, les délibérations prises en 1996, 1997, 1999, 2000 et 2003, semblent ne plus être en vigueur. Monsieur le Maire est toujours en attente d'une seconde rencontre de tous les interlocuteurs concernés.

10-2 Décharges « sauvages » CHARPENTIER et PAPET.

Monsieur le Maire fait le point des deux dossiers en cours. La Sous-préfecture et la Gendarmerie ont communiqué des éléments d'information.

10-3 AML45, mission du sénateur DOLIGE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de l'AML45. Le Sénateur DOLIGE est chargé d'une étude afin de simplifier le travail administratif des communes. Il souhaite que chaque commune fasse des propositions dans ce domaine.

10-4 Nomination du délégué communal du Souvenir Français.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association du Souvenir Français, va participer à la restauration des tombes des militaires de la commune. A ce titre il est souhaité qu'un délégué communal soit nommé.

Monsieur le Maire se propose pour représenter la commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

10-5 Enfouissement de canalisation Chemin de Beauvais

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Sébastien RIVIERE, demandant l'autorisation d'enfouir une canalisation d'irrigation le long du chemin de Beauvais.

Il informe le Conseil Municipal que par sa réponse du 3 février 2011, il a donné son accord.

10-6 Délinquance communale

Monsieur le Maire fait le point des différentes affaires, en cours, sur la commune. Il informe le Conseil Municipal que des statistiques judiciaires pour le dernier trimestre 2010 sont disponibles à la Mairie.

10-7 Paris-Nice

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la course cycliste Paris-Nice passera rue Neuve et Grande rue entre 14 heures 15 et 15 heures 15 le Lundi 7 mars 2011.

10-8 Point sur le recensement 2011

Monsieur le Maire informe que le recensement 2011 s'est bien passé sur la commune et que le nombre d'habitants est en très légère augmentation.

10-9 Fondation de France HAITI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Fondation de France a expédié son bilan 2010 concernant ses actions à HAITI. Ce bilan est consultable en Mairie. La commune avait en 2010 versé une aide exceptionnelle suite au tremblement de terre.

10-10 Courrier de Monsieur SALLAS et Mademoiselle BOURG

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur SALLAS et de Mademoiselle BOURG, concernant leur problème de trottoir, rue du Moulin. Monsieur le Maire a pris rendez-vous le 23 février à 18 heures 15.

10-11 Place du 14 juillet

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'expertise de GROUPAMA.

Il ressort que la responsabilité de l'entreprise GABRIEL n'apparaît pas engagée dans cette affaire. Il est suggéré un défaut de conception de l'emplacement des aires de stationnement par RMB ARCHITECTES.

La prochaine séance est fixée au **29 mars 2011 à 20 heures**.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à **23 heures 45**.

M. Denis THION :	M. Michel CHAUMETTE :
M. Alex FRISON :	M. Patrick ARCHENAUULT :
Mme Maryline BOURDELOIS :	Mme Nadia MARTIN :
M. Denis GIGAULT :	Mme Françoise BIHOUEE :
Mme Maryse PAJON :	Mme Odile FARGETAS :
M. Patrick VERGINE :	